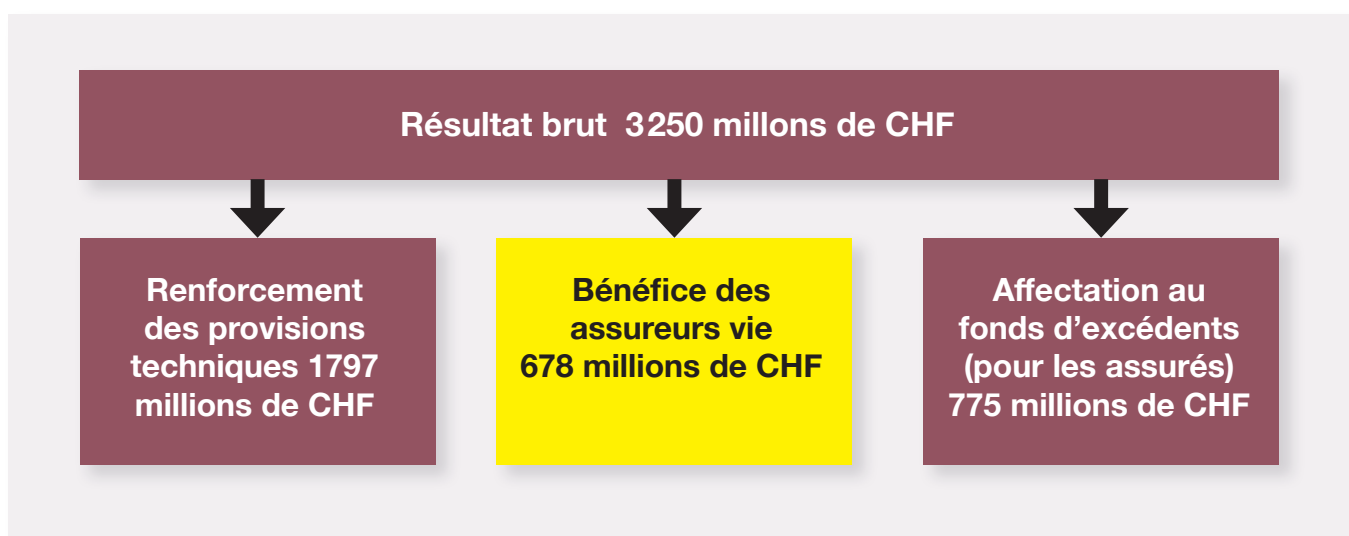


Les bénéfices de l'industrie de l'assurance

Chaque année, des centaines de millions de francs quittent le 2^{ème} pilier, en tant que bénéfices de l'industrie de l'assurance. Travail.Suisse analyse ces chiffres qui sont publiés annuellement par la Finma depuis 2005 – l'année de l'introduction du Legal Quote. Au cours des neuf dernières années, les assureurs-vie ont soustrait au 2^{ème} pilier en tout presque 4,3 milliards de francs. Rien que l'an passé, c'était 678 millions de francs, de l'argent qui appartient aux travailleurs et travailleuses.

Ainsi se sert l'industrie de l'assurance des excédents 2013



Source: Finma, données de 2013, pour plus d'information voir le document «Les milliards perdus – Les bénéfices des assureurs-vie dans le 2^e pilier», Travail.Suisse, édition 2014, Berne.

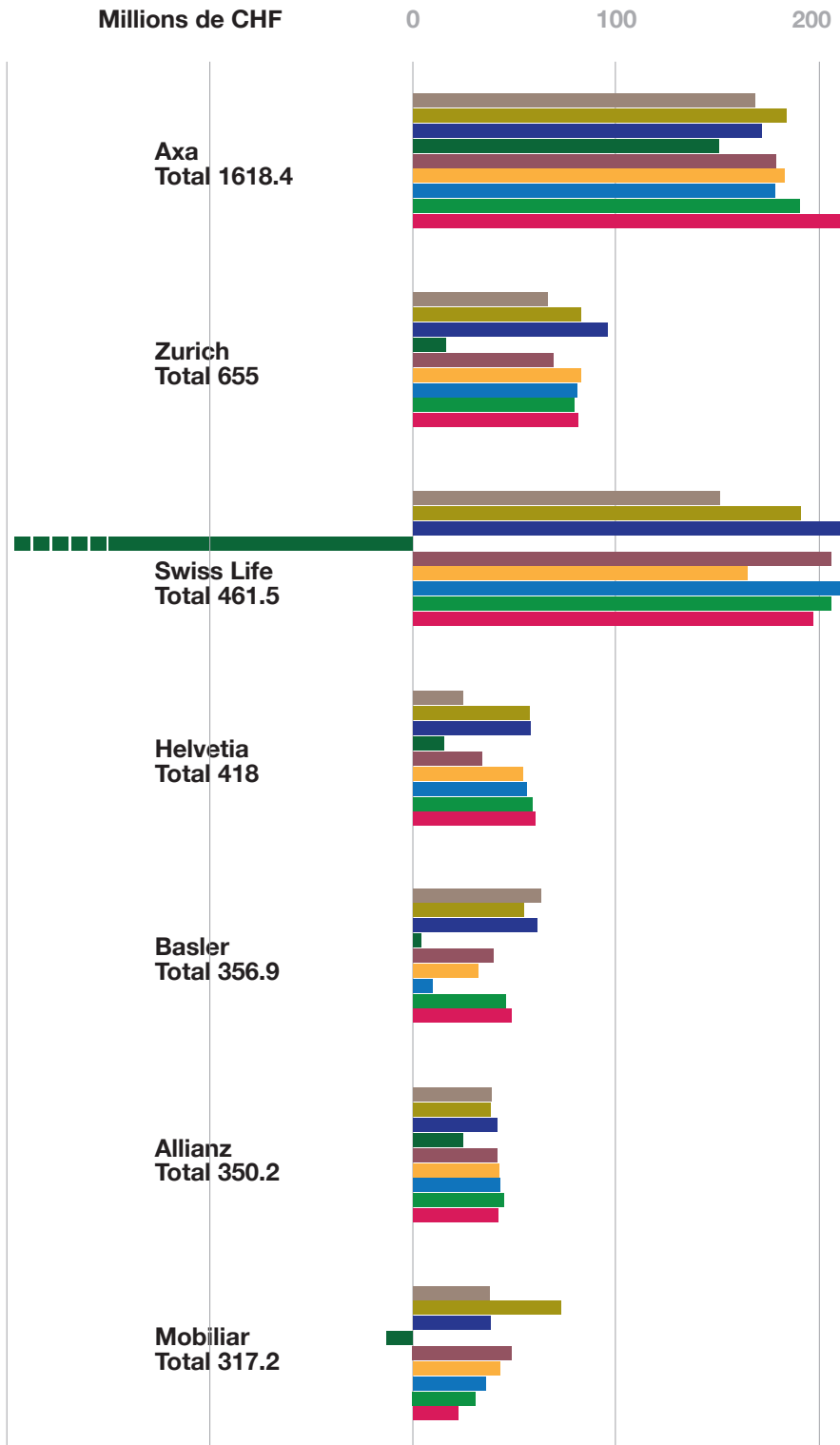
Grâce à un rendement important de plus de 3%, dans un environnement à taux faibles, et à des primes de risques restant excessives, ce ne sont pas seulement les bénéfices qui ont pu être augmentés mais aussi des provisions à grande échelle. Il est vrai que les assureurs investissent beaucoup d'argent dans des obligations à taux fixe. Ce faisant, les assureurs n'investissent pas seulement dans des obligations d'État, mais réalisent des affaires de grande envergure dans l'immobilier et disposent d'une part importante d'obligations d'entreprises très rentables.

Le bilan de l'activité avec les placements de capitaux (processus d'épargne), déduction faite de l'intérêt de l'avoir de vieillesse avec le taux d'intérêt minimum de 1,5%, affiche un montant de plus de 2 milliards de francs, alimentant les bénéfices et permettant de constituer des provisions techniques. L'argument prétextant que le taux d'intérêt minimum ne pourrait pas être supporté par les assureurs s'est avéré faux.

En 2013, les provisions techniques à elles seules ont augmenté de plus d'1,5 milliard de francs en raison d'éventuels taux de conversion légaux trop élevés à l'avenir et d'une espérance de vie en augmentation. Ces fonds ont pu être financés à partir des excédents et n'ont pas dû être financés par les actionnaires. Grâce aux provisions, les assureurs-vie ont pu continuer à réduire leur risque, à savoir : le financement sur fonds propres des prestations de la prévoyance professionnelle. Cela réduit la nécessité de réaliser des bénéfices, considérés par les assureurs-vie pas comme des bénéfices normaux mais comme un dédommagement du risque encouru.

L'année dernière, les deux grands acteurs du marché, Swiss Life et AXA, sont ceux qui ont tiré le plus de profit du 2^e pilier. Cela n'est pas étonnant. Ils se partagent environ deux tiers du marché. Depuis 2005, AXA Winterthur est le champion du prélèvement sur bénéfiques avec plus de 1,6 milliard de francs prélevés sur le 2^e pilier. Après la chute de 2008, Swiss Life aussi a, au cours des dernières années, toujours fait des bénéfices d'environ 200 millions de francs. Si l'activité de sociétés d'assurance orientées vers le profit doit être tolérée dans une assurance sociale, ces bénéfices garantis doivent clairement diminuer.

Bénéfices constants des sociétés d'assurance-vie avec le 2^{ème} pilier 2005 à 2013



Source: Finma, données de 2013, pour plus d'information voir le document «Les milliards perdus – Les bénéfices des assureurs-vie dans le 2^e pilier», Travail.Suisse, édition 2014, Berne.